



Changement de grade et rémunération

Par kikinou14

Bonjour,

je suis aide soignante depuis 23 ans dans le même établissement

je viens d'obtenir le passage en classe supérieure le 31 janvier 2024 avec effet rétroactif depuis le 01 janvier 2023.

Or, je constate que sur mon bulletin de salaire, j'ai 2 points d'indice de moins que le mois dernier.

On me dit que c'est "normal" parce qu'on a annulé mon avancement d'échelon (5ème) que j'ai obtenu le 01 octobre 2023 et qui n'a plus lieu d'être vu le passage en classe supérieure qui aura du intervenir avant.

De ce fait, on m'a classé dans la grille de classe supérieure avec l'échelon 4 de la classe normale(et plus 5) 0 l'échelon 2 de la classe supérieure et on a lissé toute l'année 2023 puis on m'a retiré la valeur de 2 points d'indice de "trop reçu" du mois de janvier 2024 sur mon salaire de Février.

Je dois attendre le mois de Janvier 2025 pour reprendre 1 échelon supplémentaire.

est-ce normal que je me retrouve avec un salaire plus bas pendant 1 an du fait de cette promotion qui en devient plus une ! je m'interpelle !